

VILLE DE MARNAY

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2016 Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

14 conseillers présents :

Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean Louis FASSET, Alexandra FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Bernard MORCHE, Mélanie MORLAND, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Bénédicte THIELLEY, Pierre ZANGIACOMI.

Absent : Catherine MARIN-GUITON.

Secrétaire de séance : Mélanie MORLAND

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 juin 2016 ;
- Recodification du 1^{er} livre du code de l'urbanisme : annexes du PLU ;
- Encaissement d'un chèque correspondant aux frais de remise en état d'une borne détériorée par le choc d'un véhicule ;
- Mise en place du plan communal de sauvegarde ;
- Schéma d'aménagement urbain : avenant concernant la facturation des missions de la maîtrise d'œuvre ;
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales, approbation du nouveau tableau ;
- Personnel communal : création d'un poste permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires, suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 heures, mise à jour du tableau des effectifs ; contrat d'apprentissage au service administratif ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Modification de l'ordre du jour : M. Le Maire demande d'enlever de l'ordre du jour les délibérations concernant la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires et la mise à jour du tableau des effectifs. Ces points doivent faire l'objet d'une saisine du CTP. IL demande de rajouter deux délibérations : demande de subvention de l'office du tourisme dans le cadre de la manifestation « peinture en fête » et le choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville.

Aucune objection n'est faite.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance. Bernard MORCHE fait remarquer qu'il y avait une erreur sur la date de la réunion concernant le schéma urbain, la réunion était programmée le 28 juin 2016 à 18h et non le 28 juillet 2016.

I. Recodification du livre 1er du code de l'urbanisme : annexes du PLU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de MARNAY dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 février 2008.

Depuis le 1^{er} janvier, l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et le décret 2015-1783 du 28 décembre 2015 ont procédé à une recodification du code de l'urbanisme et modifié l'ensemble des références législatives et réglementaires qui fondent le document d'urbanisme de la commune. Par conséquent, les références législatives et réglementaires contenues dans le PLU sont aujourd'hui obsolètes.

Aussi dans un souci d'accessibilité et de lisibilité de la règle de droit pour les lecteurs du PLU, il serait préférable d'annexer à celui-ci, à titre informatif, la présente délibération accompagnée de la table de concordance pour la partie législative et la partie réglementaire.

Approuvé à l'unanimité.

II. Encaissement d'un chèque correspondant aux frais de remise en état d'une borne détériorée par le choc d'un véhicule

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un habitant de Marnay a détérioré une borne en béton avec son véhicule sur la Place de l'Hôtel de Ville.

Les frais de remise en état correspondent aux fournitures et à la main d'œuvre soit 56.36 euros. Le chèque ayant été déposé en mairie il convient de l'accepter pour émission du titre.

Approuvé à l'unanimité.

III. Mise en place du plan communal de sauvegarde

Le plan de sauvegarde a été réalisé par l'adjointe Laurence BOUCHASSON. Les mises à jour nécessaires seront faites en chaque début d'année.

Il sera transmis à la Préfecture et mis à disposition en Mairie.

Approuvé à l'unanimité.

IV. Schéma d'aménagement urbain : avenant concernant la facturation des missions de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2015 qui avait approuvé le choix de l'entreprise TERRITOIRES pour le marché de maîtrise d'œuvre de la 3^{ème} phase du SAUC (rue de l'abreuvoir/Frères Gardet / secteur 1 – Rue du Bief / secteur 2– Place Jean de Joinville / secteur 5).

Sur l'acte d'engagement, les missions dévolues au maître d'œuvre étaient réparties en trois tranches : d'une part, une tranche ferme pour les missions AVP, PRO, DCE et ACT qui concernent les 3 secteurs et pour les missions EXE, DET et AOR qui concernent le secteur 1 ; d'autre part, deux tranches conditionnelles pour les missions EXE, DET et AOR pour les secteurs 2 et 5.

Suite à une demande de la région de séparer le secteur 5 des 2 autres et pour permettre le paiement des honoraires de la maîtrise d'œuvre, il paraît nécessaire de détacher les missions concernant le secteur 5 de la tranche ferme. Ainsi la facturation des honoraires pourra être calculée au prorata du montant des travaux réalisés sans tenir compte de l'avancement des travaux du secteur 5.

Les travaux du secteur 2 feront l'objet d'un appel d'offre commun avec ceux du secteur 1. Il convient donc aussi de transformer la tranche conditionnelle du secteur 2 (rue du Bief) en tranche ferme.

Au terme de ces modifications, les missions sont modifiées en une tranche ferme pour l'ensemble des missions sur les périmètres des secteurs 1 et 2 et une tranche conditionnelle pour les missions PRO,DCE, ACT, EXE, DET, AOR sur le périmètre du secteur 5.

Monsieur le Maire informe que les travaux concernant l'aménagement de la cour du château débuteront en 2018. Les fouilles archéologiques ont commencé le 2 août 2016 et s'achèveront le 12 août 2016.

Approuvé à l'unanimité.

V. Mise à jour du tableau de classement des voies communales, approbation du nouveau tableau

Un recensement des rues de Marnay a été fait.

Concernant le nouveau lotissement des HLM (route de Gray) deux rues ont été nommées : Rue Gustave Courbet de 185 mètres et rue Raymond Aubrac de 315 mètres linéaires.

La commune a également recensé la portion au dessus du Chemin de la Corvée d'une distance de 420 mètres ainsi que la Rue des Grandes Vignes de 130 mètres.

Désormais Marnay recense 12 337 mètres de voie communales.

Approuvé à l'unanimité.

Ces changements seront envoyés à la Communauté de Commune du Val Marnaysien afin de mettre à jour le passage des poubelles.

VI. Personnel communal : création d'un poste permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires, contrat d'apprentissage au service administratif

Suite à l'obtention d'un concours d'un agent administratif en place, Monsieur le Maire propose de créer le poste correspondant d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 28 heures.

Approuvé à l'unanimité.

Un contrat en apprentissage sera ouvert à une jeune Marnaysienne dès septembre 2016 sur une période de 2 ans, à raison de 35h/semaine. Elle sera rémunérée sur la base du contrat d'apprentissage, c'est-à-dire 41% du SMIC sur la 1^{ère} année et 49% du SMIC sur la 2^{ème} année.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe qu'il ne titularisera pas le Contrat à Durée Déterminé d'un agent technique communal qui se termine en septembre 2016. Un contrat saisonnier de trois mois lui sera proposé.

VII. Demande de subvention de l'office du tourisme :

L'office du tourisme organise les 27 et 28 août 2016 la manifestation « Peinture en fête ».

Le concours Vision d'artistes, organisé en partenariat avec les Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 28 août 2016. A cette occasion un prix sera attribué par notre cité de caractère.

A ce titre, la mairie a été sollicitée pour une subvention de 300€.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe qu'un concours de croquis aura lieu le 27 août 2016, le prix sera attribué par la CCVM.

VIII. Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de Ville :

M. le Maire informe que plusieurs demandes de devis ont été réalisées pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie.

Les entreprises suivantes ont répondu :

	TOITURES DE FRANCHE-COMTE	VIARD AVENIR CHARPENTE
Montant HT	91 403.31€	72 529.33 €
Montant TTC	109 963.97 €	79 782.26 €

Il est proposé de confier les travaux à l'entreprise VIARD pour un montant de 72 529.33€ HT.

Le Maire demande également l'autorisation de signer le devis correspondant et tout document se rapportant à ce dossier.

Les travaux concernant le toit de l'hôtel de ville, d'une surface de 465 mètres carré. Ils sont prévus avant fin 2016.

La réfection du toit de l'ancienne Mairie (salle Corinne Gillier Barbe) sera réalisée courant 2017.

Approuvé à l'unanimité.

Laurence BOUCHASSON informe que l'entreprise Toitures de Franche-Comté qui avait réalisé les travaux de la toiture du bâtiment GORREVOD a été contactée à plusieurs reprises concernant le crépi de la cheminée non réalisé. A ce jour elle n'a toujours pas donné de date d'intervention. Monsieur le Maire dit qu'il va relancer l'entreprise pour une intervention avant la fin de cette année.

IX. Questions diverses

- **Gestion des Permis de Construire (PC) et des Demandes Préalables (DP)**

L'instruction des PC et DP reste en Mairie, ces compétences ne seront pas transférées pour le moment à la Communauté de Commune du Val Marnaysien. Les ressources locales sont nécessaires pour gérer cette activité.

Monsieur le Maire informe que si Ingénierie 70 prend la gestion des PC et DP de la commune, cela coûtera 12 000€ à la Mairie chaque année.

- Gestion des passeports

Une demande d'installation d'un dispositif de recueil des demandes de passeports biométriques a été faite auprès du ministère.

Pour l'instant MARNAY n'est pas équipé mais au vu des demandes actuelles reçues en mairie et celles des communes voisines, le nombre de passeport à traiter serait d'une centaine minimum. Ce service supplémentaire ne serait donc pas négligeable.

Dès validation par le ministère, le service administratif mettra en place ce dispositif et informera les habitants.

- Aménagement Route de Gray

Une réunion avec les riverains est prévue en septembre 2016 afin de leur présenter le projet d'aménagement, leur expliquer le déroulement des travaux prévus fin 2016, mais aussi leur demander de libérer le domaine public devant leur maison.

Le montant des travaux est estimé à 270 000€ HT sur une distance de 300 mètre de long.

- Projet éolien

Un mât de mesure va être installé entre Marnay et Cult afin de mesurer le vent.

Pour le moment c'est simplement une étude car il est possible que l'armée refuse l'installation des éoliennes suite au couloir aérien que leurs avions empruntent.

Ce dernier semestre, la société « OPALE » est venue présenter l'implantation de 6 à 8 éoliennes sur les communes de Cult et Marnay. Cela alimenterait près de 3000 personnes en électricité.

Une visite organisée par OPALE est proposée aux élus, samedi 3 septembre 2016 sur le site du Lomont. Le départ s'effectuera à 9h, place des fêtes de Marnay. D'autres personnes seront conviées à ce déplacement.

- Complexe sportif

Lundi 5 septembre 2016 une réunion est prévue à 18h en Mairie avec SOCAD, afin de faire la restitution du projet.

- Salle de danse :

Judith BUGNET soulève le problème de la sécurité par rapport aux travaux d'aménagement de la salle de danse. En cas d'incendie, aucune issue de secours n'existe à l'étage. Monsieur le Maire informe que la commission de sécurité s'est prononcée à ce sujet au moment de l'élaboration du projet. Un avis favorable a été donné au vu des plans. Une porte coupe-feu a aussi été posée. Il est à noter que la commission de sécurité se déplacera avant l'ouverture de cette salle au public.

- Etat d'urgence

La préfecture demande à la Mairie de Marnay l'application de l'état d'urgence.

La Mairie doit leur transmettre la liste des manifestations qui se dérouleront dans la commune, jusqu'au 31 décembre 2016.

La préfecture se donne le droit d'autoriser ou d'interdire un événement selon l'ampleur de la manifestation.

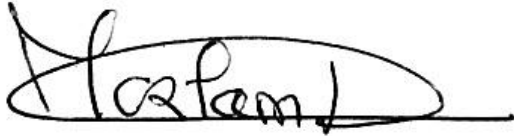
La copie de la circulaire de la Préfète va être envoyée aux présidents de chaque association.

- Vidéo surveillance

Des élus ont visité ce printemps le système de vidéo surveillance de la commune d'Avanne Aveney. Le seul « problème » relevé concerne le non retour de la gendarmerie à la Mairie, suite à la réquisition des vidéos que la Mairie a en sa possession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Secrétaire de séance,
Mélanie MORLAND.



Le Maire,
Vincent BALLOT.

